



Compte rendu du conseil du département de mathématiques

du mercredi 13 décembre 2023

Présent·e·s : Laurent Bétermin, Esmâ Bilgin, Luca Castelli, Vincent Farget, Élise Fouassier, Alessandra Frabetti, Pierre Gonin--Joubert, Frédéric Lagoutière, Jade Lemoine, Christine Le Sueur, Clément Marteau, Laurent Pujo-Menjouet, Nicolas Ressayre, Xavier Roblot, Julien Roques, Franck Wagner.

Excusé·e·s : Frédérique Bienvenüe-Duheille (présente à partir 13h15 et a donné procuration à Laurent Bétermin), Christophette Blanchet-Scalliet (a donné procuration à Frédéric), Bertrand Rémy (a donné procuration à Élise), Johannes Kellendonk.

Frédéric rappelle l'ordre du jour :

- approbation ou non du compte rendu du conseil du 18 octobre 2023 ;
- présentation, par Karim Nour, de l'évaluation par compétences au département de mathématiques de l'université Savoie Mont Blanc ;
- présentation des comptes du département pour l'année 2023 ;
- questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 18 octobre 2023

Vote à main levée :

Oui : 16

Abstention : 1

Non : 0.

2. Présentation de l'évaluation par compétences au département de mathématiques à Chambéry

Karim Nour, directeur du département de mathématiques de l'université Savoie Mont Blanc, a accepté de nous présenter (à distance) la manière dont l'évaluation par compétences est faite dans ce département. Elle a été mise en place à l'automne 2022 en L1 et à l'automne 2023 en L2. Ceci a été mis en chantier il y a 4 ans, les injonctions sont venues de la direction de l'université. Les mathématiciens ont été les premiers à faire le travail et sont maintenant cités en exemple. Au début ils étaient réticents, mais ils ont décidé d'aller vite pour ne pas subir des règles et un mode de fonctionnement imposés par les plus rapides. Voici un petit résumé du résultat de leur travail.

- La décision de base qui a été prise à Chambéry est que chaque département s'occupe de l'évaluation des unités d'enseignement relevant de sa discipline.

- Le groupe de travail qui y a réfléchi a défini 3 compétences, et environ 4 sous-compétences par compétence.

- Les 3 compétences sont :

- produire un raisonnement mathématique ;
- modéliser pour résoudre des problèmes pratiques ;
- communiquer (cette compétence étant presque imposée dans le cahier des charges) ;

(la liste des compétences proposée par le ministère a donc été vite écartée).

- Chaque unité d'enseignement est associée à au moins une compétence (exemple : Algèbre 2 est associée à *produire un raisonnement mathématique*).

- En ce qui concerne l'évaluation proprement dite : les contrôles partiels et finaux avec une

note sur 20 ont été conservés, et des petits contrôles sont réalisés en travaux dirigés. Dans l'exemple d'Algèbre 2 donné ci-dessus, 4 contrôles sont faits, destinés à évaluer les 4 sous-compétences de *produire un raisonnement mathématique*, à savoir : *définitions et énoncés*, *calculs*, *démonstrations imitant celles vues en cours et travaux dirigés*, et *produire un raisonnement complexe et rigoureux*. Chaque contrôle est noté et les 3 meilleures notes sont gardées (ceci permet de donner une seconde chance pour la compétence, ce qui est imposé).

- Chaque unité d'apprentissage, ou bloc, est donc associée à une note de compétence (en mathématiques l'unité d'apprentissage est presque systématiquement l'unité d'enseignement).

- La note finale dans l'unité d'apprentissage est constituée des notes de partiels et d'examens et de la note de compétence, qui compte pour un pourcentage compris entre 5 et 30 (très souvent 5), ce qui semble être une obligation nationale.

Avec un recul d'un peu plus d'un an (en L1), le constat est que ceci ne révolutionne pas l'enseignement. D'importantes contradictions ont été relevées entre le niveau des étudiant·e·s et leur note de compétence. Un autre point faible de cette nouvelle évaluation est que les relevés de notes sont illisibles.

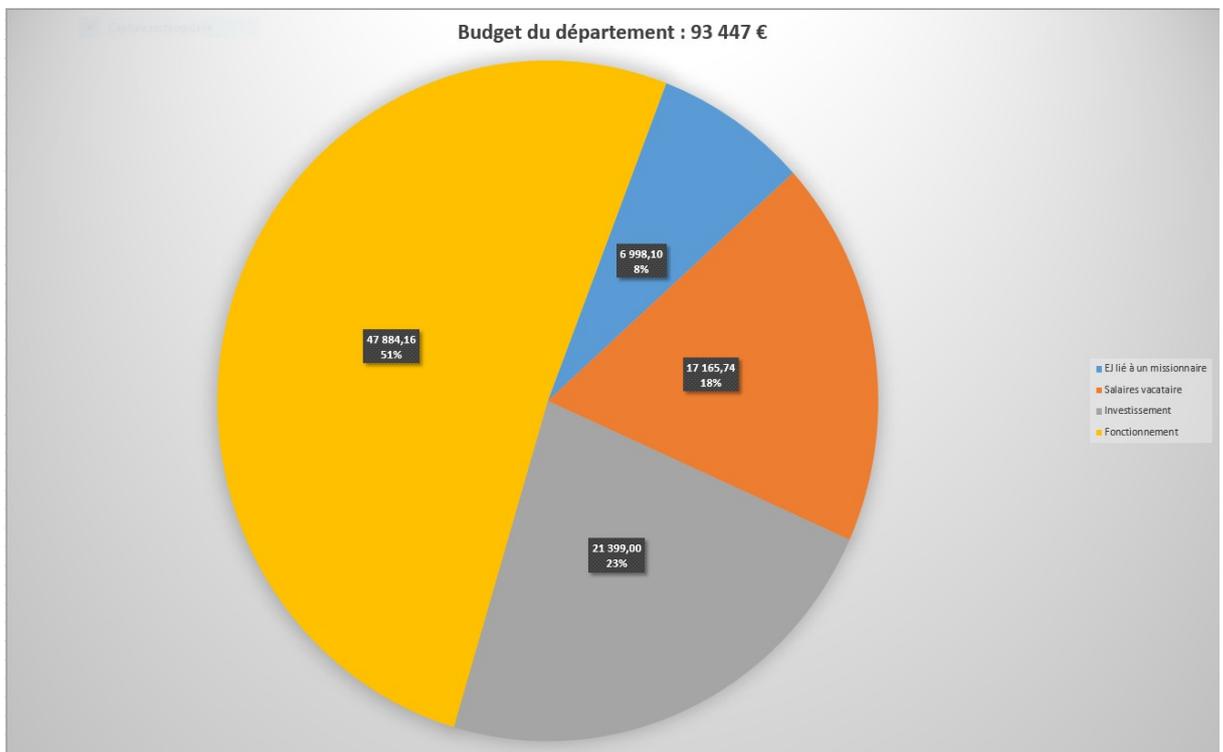
Nicolas pose la question « peut-on revenir sur une note de compétence, ou sur une compétence ? ». Il paraît en effet curieux que l'on puisse valider la compétence *produire un raisonnement mathématique*, par exemple, dans une unité d'enseignement et ne pas la valider dans une autre. C'est peut-être un problème juridique mais il semble qu'il n'y ait pas encore de réponse claire.

Pour conclure cet exposé très clair et rassurant, le conseil remercie grandement Karim. La simplicité du dispositif mis en place à Chambéry nous rend l'espoir de parvenir à éviter les tableaux gigantesques et incompréhensibles.

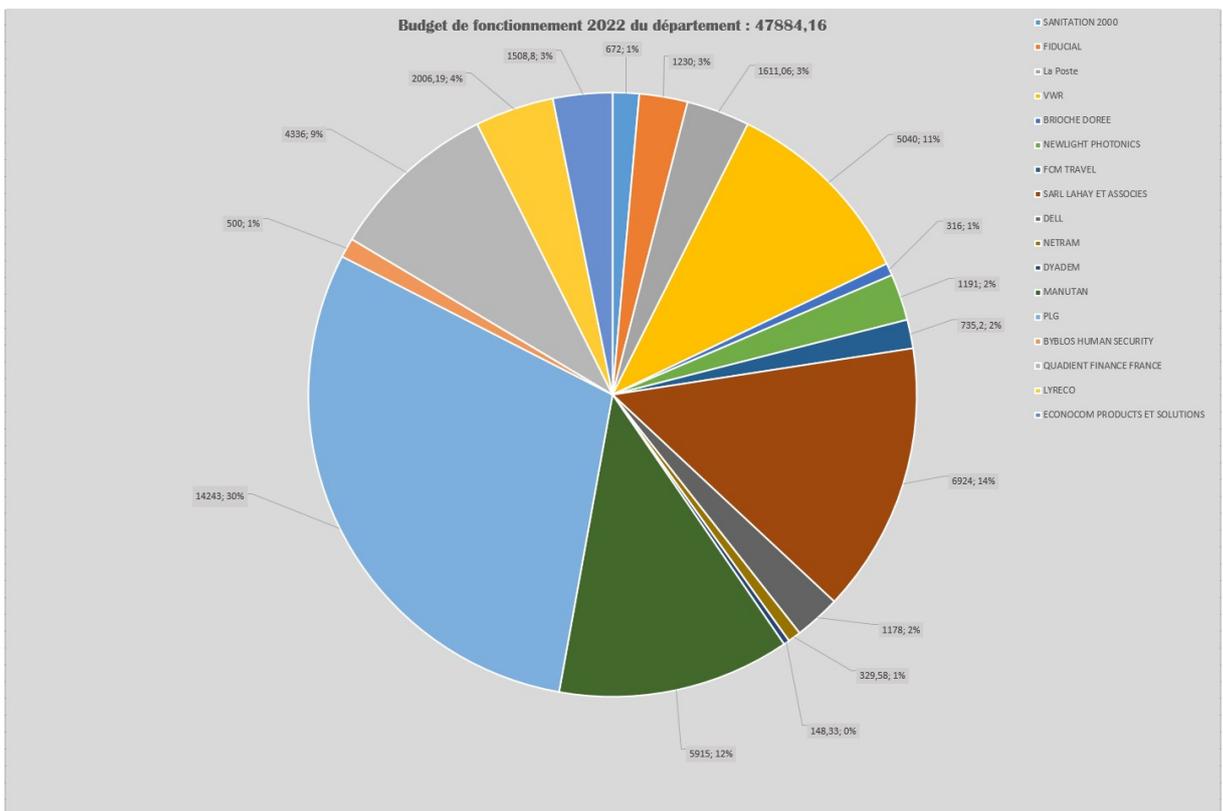
3. Bilan financier avec recettes et dépenses pour l'année 2023

Esma présente les comptes résumés dans les fromages ci-dessous. La gestion de notre budget a été fluide et équilibrée, nous permettant d'atteindre une exécution d'environ 93% à ce stade de l'année. Après un peu plus d'un an passé au département de mathématiques, elle constate un financement adéquat pour répondre aux besoins du département. Maintenir ce niveau de financement est crucial pour en assurer son bon fonctionnement.

Le financement a permis cette année diverses initiatives contribuant à l'amélioration des infrastructures et à l'acquisition de matériel pédagogique innovant (équipement de la salle 125 d'un système de visio-conférence, aménagement de la salle de rencontre, amélioration de l'éclairage de l'amphi Jordan, rééquipement en mobilier des salles mathésis et TD-maths...).



Voici maintenant une présentation détaillée de l'utilisation du budget.



L'exécution budgétaire inclut les produits d'entretien, les consommables, les frais de mission mais aussi des petits projets qui n'excèdent pas 5000€ : des travaux de réfection, la remise en état du local des agents de logistique, l'acquisition d'équipements tels qu'un vidéoprojecteur, des ordinateurs portables à prêter à des étudiant·e·s, un système de badge, le renforcement de l'éclairage dans l'amphithéâtre Camille Jordan, la réalisation d'un faux plafond dans la salle de convivialité...

En 2023 une grosse réalisation a été le changement du mobilier des salles de travaux pratiques mathésis et TD-maths. Pour ceci nous avons bénéficié d'une participation de la faculté des sciences en répondant à un appel à projet *modernisation pédagogique*.

Le budget pour l'année 2024 pourrait connaître une légère augmentation, d'environ 2%.

4. Questions diverses

Frédéric donne des nouvelles de la réorganisation administrative au sein de la faculté des sciences, réorganisation souhaitée par le directeur général des services Pierre Rolland. Il a été proposé la création de trois pôles administratifs : un pôle pour les ressources humaines, un pôle de scolarité et un pôle pour les finances, afin de centraliser ces activités. Le conseil de la faculté des sciences a formulé une demande de postes BIATSS pour ces postes de gestion centralisée. Nous devrions avoir des nouvelles de ces demandes et des fiches de postes en début d'année 2024.

La centralisation de ces services fait peur à certaines et certains d'entre nous, en particulier celui de la scolarité pour lequel la proximité paraît essentielle.

Le conseil du département de physique a voté une motion exprimant son inquiétude et sa conviction que la bonne échelle pour ces gestions est celle des départements et non de la faculté. Frédéric présente cette motion et propose que nous réfléchissions à l'adapter à notre département lors du prochain conseil. Ceci est approuvé de manière unanime.

Actuellement au département de mathématiques il y a un poste de catégorie B associé à la responsabilité administrative du département (vacant mais dont la charge est assurée par Esma qui est contractuelle) et 5 postes de catégorie C pour la scolarité, les finances et l'administration de l'IREM (dont 1 vacant).

La prochaine réunion du conseil de département est fixée au lundi 22 janvier 2024 à 12h30.

Dates prévisionnelles des conseils suivants :

Mardi 20 février 2024,
Mercredi 20 mars 2024,
Jeudi 18 avril 2024,
Vendredi 17 mai 2024.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (13h46).